

Portant reclassement et nomination de cer-
tains Professeurs de CEG des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des services
Sociaux (Enseignement) à tête KOJMA
Dieudonné.-:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 207/FR du 21.6.56 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le décret n° 62/130/FR du 5.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/155/FR du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/177/FR du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/178/FR du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FR-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du statut de vie et la solde des actes réglementaires relatifs
aux promotions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165
du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/176/FR du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/633 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/116 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/117 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
- (/u la note de service n° 997/MEN-UMNG-3SE du 10.10.79 por-
tant admission aux concours d'entrée à l'Institut supérieur des Sciences
de l'Education, session du 24 Septembre 1979 ;
- (/u les arrêtés de promotion n°s 0944/MEN.DI.M.SP.P2 du 3.3.81
1085/MEN.DPAA.SP.12 du 11.3.81
- (/u la lettre n° 148/MEN.DGAS.DPAA.SP.P2 du 19.1.82 du Direc-
teur Général de l'Administration scolaire ;
- (/u les décisions des intéressés ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/604 du 30.9.67 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Secondaires (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), délivré par l'Université Marien NGOUABI, pendant le mois de Septembre 1981, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Professeurs certifiés comme suit :

Au 3^e échelon, indice 920. ACC = néant.

MM.- : KOUA Dioudou, Professeur de CEG de 3^e échelon, en service à B/Ville.

IMPOUMI Jean, Professeur de ^{CEG} 3^e échelon, en service à Brazzaville.

Au 4^e échelon, indice 1110. ACC = néant.

MM.- : APOUL Jean, Professeur de CEG de 5^e échelon, en service à Brazzaville.

DIHOULOU Anatole, Professeur de CEG de 6^e échelon, en service à B/Ville.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet à tout point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 28 Octobre 1982

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDIKOUA -

- Colonel Louis CYRILLO -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MASSIONA -

- Itini Osekioumba IMOUNZOU -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFF/DFF.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DPAA.....2
INTERESSES.....4
DOSSIERS.....12
SGCM/DC.....1